

Respecter les obligations liées à l'application des produits à base de prosulfocarbe : Une nécessité pour pérenniser la molécule

Publié le: Mar 26 Mar 2019

Le prosulfocarbe est présent dans de nombreux produits homologués sur pomme de terre : Défi/Spow/Minarix, Roxy 800 EC, Arcade.

Depuis l'année dernière, les conditions d'emploi des herbicides à base de prosulfocarbe ont été revues, avec **l'obligation de les appliquer à l'aide de matériel homologué pour réduire la dérive**. Le ministère de l'Agriculture actualise régulièrement la liste qui recense ce type de matériel.

En outre, étant donné la nécessité de renforcer les conditions d'emploi du produit afin d'éviter la dissémination de la substance active, en cas d'application sur une parcelle adjacente à des cultures maraîchères, légumières (mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses), plantes aromatiques (cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, estragon, persil et thym) ou médicinales (artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir et sauge officinale), il est recommandé de :

- Prendre en compte le voisinage avant toute intervention et contacter le producteur voisin lorsque nécessaire,
- Utiliser les produits à base de prosulfocarbe après la récolte complète de ces cultures,
- Respecter évidemment les bonnes pratiques agricoles au sens large (absence de vent...).

Attention, la bonne mise en œuvre de ces précautions conditionne le maintien de la solution pour l'avenir.